

Le Budget détermine chaque année les actions qui seront entreprises. Le vote du budget est un acte de prévision des recettes à encaisser et des dépenses à payer sur l'année. Le vote du budget est également un acte juridique d'autorisation d'engagement des dépenses votées. Il comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Ainsi, les recettes attendues de l'année doivent couvrir les dépenses prévisionnelles. Cet équilibre inclut le résultat réel de l'exercice précédent, par section, constaté au Compte Administratif, également soumis au vote de l'assemblée.

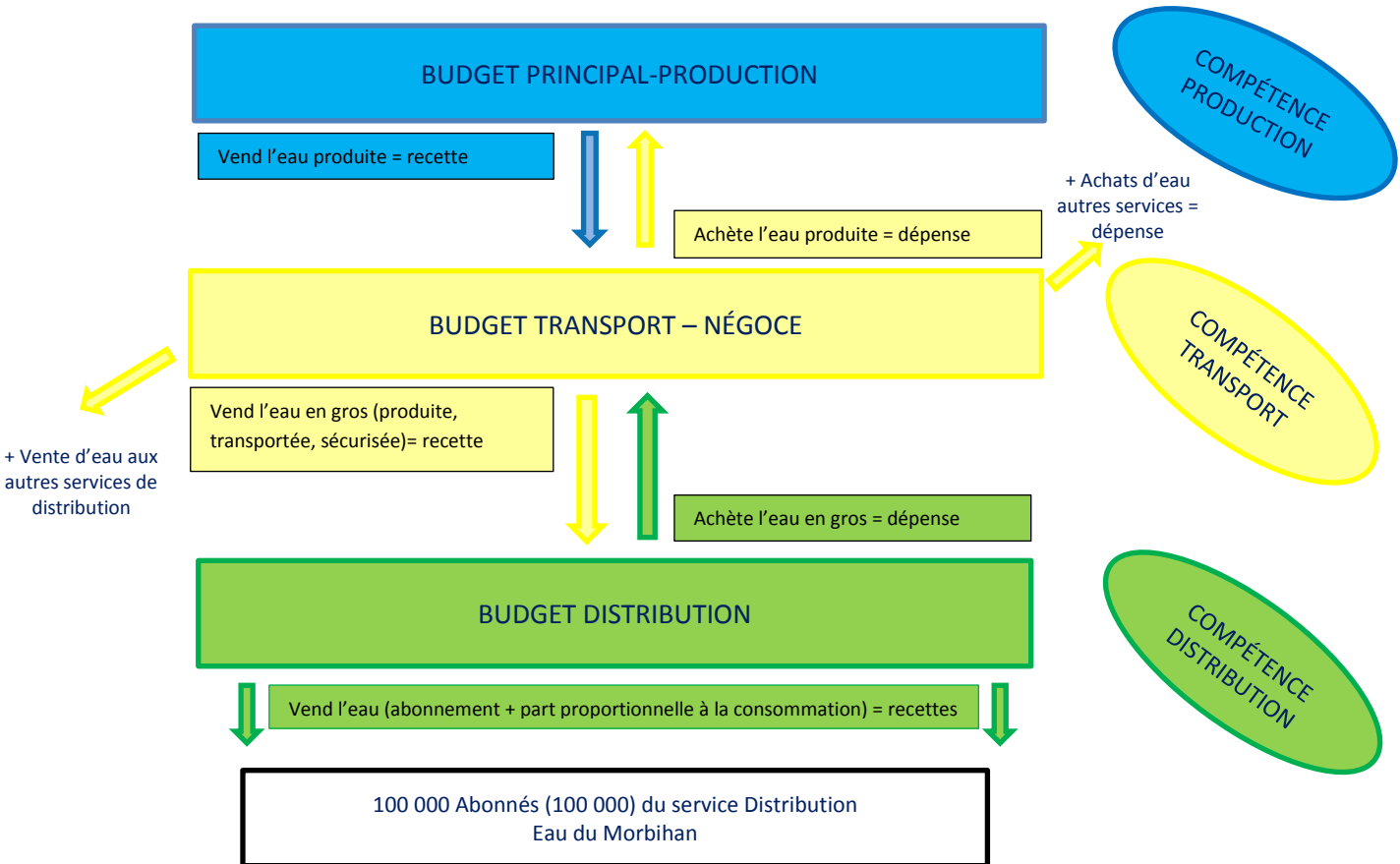
En effet, si le budget est un état de prévisions, il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées, par un relevé exhaustif des recettes et des dépenses effectivement réalisées.

La structure budgétaire de Eau du Morbihan

L'organisation générale de Eau du Morbihan et la définition des compétences exercées sont détaillées sur www.eaudumorbihan.fr.

Au 1^{er} janvier 2016, Eau du Morbihan exerce les compétences obligatoires Production et Transport d'eau potable sur 227 communes, et la compétence optionnelle Distribution sur 116. Cette situation prend en compte la création de 3 communes nouvelles.

La structure budgétaire de Eau du Morbihan, calquée sur les compétences, repose sur 3 budgets :



Outre les charges d'achats d'eau, chaque budget supporte les dépenses d'investissement (travaux, capital des emprunts...) et de fonctionnement (exploitation, personnel, intérêts des emprunts...) propre à chaque compétence exercée.

Comptes Administratifs 2015

Nota : en 2015, la structure budgétaire s'appuyait également sur un Budget Principal, fusionné en 2016 avec le Budget Production pour devenir le Budget Principal-Production. Les résultats de clôture de ces deux budgets ont donc été reportés au nouveau Budget Principal-Production en 2016

	Budget général	Budget Production	Budget Transport-Négoce	Budget Distribution
Fonctionnement				
Recettes	7 505 061,04 €	23 207 491,06 €	27 983 116,60 €	17 788 822,11 €
Dépenses	6 712 286,38 €	14 399 725,55 €	23 966 601,28 €	15 423 147,12 €
Résultats de clôture Fonctionnement	792 774,66 €	8 807 765,51 €	4 016 515,32 €	2 365 674,99 €
Investissement				
Recettes	4 138 845,08 €	9 170 289,06 €	11 475 085,66 €	21 078 862,00 €
Dépenses	1 806 032,67 €	13 322 959,67 €	7 064 633,97 €	28 239 326,68 €
Résultats de clôture Investissement	2 332 812,41 €	- 4 152 670,61 €	4 410 451,69 €	- 7 160 464,68 €

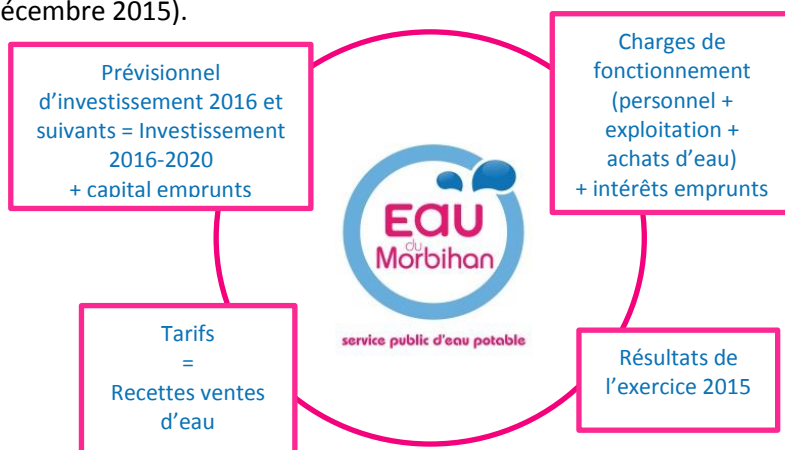
Vers Investissement

Les résultats et les affectations correspondants sont repris dans les Budgets 2016. Par Budget, les excédents de clôtures des sections de fonctionnement sont affectés en partie sur les sections d'investissement couvrant le déficit de cette section, assurant financement complémentaire et réduisant le recours à l'emprunt. Le solde non affecté est repris en section de fonctionnement

Cette capacité à investir pour moderniser et entretenir le patrimoine (unités de production, réservoirs, canalisation,...) et assurer la sécurisation (recherches en eau, protection de la ressource, interconnexions, ...) est le garant de la continuité et de la qualité du service public d'eau potable.

Budgets 2016

Les différents besoins et hypothèses sont arrêtés par le Comité Syndical lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui se tient dans les 2 mois précédant le vote des Budgets (réunion du 29 janvier 2016). Ils tiennent compte des recettes de ventes d'eau attendues au regard d'hypothèses de consommation et sur la base des tarifs votés pour l'année 2016 (réunion du 04 décembre 2015).



2016	Budget Principal-Production	Budget Transport-négoce	Budget Distribution
Fonctionnement	27 794 053,72 €	26 546 015,32 €	17 347 999,35 €
Investissement	19 900 264,64 €	11 439 316,12 €	22 776 245,80 €